

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2014-05-21 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 21^e jour du mois de mai 2014 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Roger Tessier, Denis Laroche et François Parenteau

Monsieur Luc Bessette, conseiller, est absent

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demande de subvention au programme AgriEsprit
3. Demande de subvention au programme Initiative d'investissement local
4. Cheminée église
5. Dossier école
6. Période de questions
7. Varia
8. Levée de la séance

(14-05-121) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(14-05-122) DEMANDE AU FONDS AGRI-ESPRIT

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration du centre multifonctionnel ;

CONSIDÉRANT le fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU qu'une demande soit faite au Fonds AgriEsprit pour une subvention relative au projet d'amélioration du centre multifonctionnel ;

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale de la municipalité, agisse comme interlocutrice et soit autorisée, au nom de la Municipalité de Lefebvre, à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-05-123) DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME INITIATIVE D'INVESTISSEMENT LOCAL

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière – Initiative d'investissement local (IIL);

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration du centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible à IIL;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre prépare et dépose une demande d'aide financière au programme Initiative d'investissement local (IIL);

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée personne autorisée à traiter du projet avec l'Agence de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-05-124) CHEMINÉE ÉGLISE

CONSIDÉRANT le mauvais état de la cheminée en brique de l'église;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de défaire la cheminée;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Maçonnerie S. Dubé Inc.;

CONSIDÉRANT que la toiture doit être calfeutrée après la démolition de la cheminée;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Maçonnerie S. Dubé Inc. au montant de six mille neuf cent quatre-vingt dollars (6 980.\$) plus les taxes;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de sept mille huit cents dollars (7 800\$) pris dans les postes budgétaires (02-140-00-141), (02-140-00-670), (02-320-00-411), (02-390-00-448) et (02-701-24-141) et affectés dans le poste budgétaire (02-701-24-522) :

(02-701-24-522) 3 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-701-24-522) 1 500.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-670)

(02-701-24-522) 2 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-411)

(02-701-24-522) 1 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-390-00-448)

(02-701-24-522) 300.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-24-141)

Qu'une somme de cinq cents dollars (500.\$) soit allouée pour le calfeutrage de la toiture prise dans le poste budgétaire (02-701-24-522);

Qu'une somme de 8 025.26\$ soit allouée pour démolir la cheminée, prise dans le poste budgétaire (02-701-24-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(14-05-125) DOSSIER ÉCOLE / PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre et la Commission scolaire des Chênes désirent apporter des modifications au protocole d'entente actuel concernant l'école Sainte-Jeanne d'Arc ;

CONSIDÉRANT que les deux parties ont convenu des termes d'une entente qui permet d'établir un nouveau protocole ;

CONSIDÉRANT que le nouveau protocole met fin au protocole intervenu en juin 1996 et modifié en 2000 et 2006 ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la Municipalité de Lefebvre d'accepter les termes du nouveau protocole d'entente convenu avec la Commission scolaire des Chênes dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le protocole d'entente entre la Municipalité de Lefebvre et la Commission scolaire des Chênes pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

(14-04-126) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller François Parenteau et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 20:50 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière